

Nos formations destinées aux établissements scolaires

Tu fais quoi après l'école, tu montes ta boite ?

Durée recommandée : 3 h

Offrir aux étudiants des cursus culturels des formations sur les spécificités comptables/fiscales/sociales et de gestion est depuis longtemps préconisé... mais peu d'établissement le mette en pratique. C'est dommage car apprendre un métier c'est bien, fournir des ressources pour y parvenir c'est mieux !

Notre cabinet organise depuis longtemps des modules de formation dans de nombreux établissements. Découvrez ces différents cycles spécifiquement établis pour les établissements scolaires.

Tu fais quoi après l'école, tu montes ta boite ?

Introduction

1ere partie : La création

- Comment choisir sa structure ?
- Entreprendre seul (Auteur, Micro-Entrepreneur, Professions Libérales...)
- Entreprendre à plusieurs (SARL, SAS)
- Entreprendre autrement (La Scop, L'association)
- Entreprendre mais rester salarié (CAE, Portage salarial)

2eme partie : La polyactivité

- Pourquoi tant de slashers ces dernières années ?
- La présentation générale : les slashers en chiffres
- Les problématiques que soulèvent la polyactivité
- La polyactivité et :
 - L'intermittence du spectacle,
 - Les auteurs,
 - Les dirigeants d'entreprises,
 - Les associations,
 - Pôle Emploi,
 - Les impôts,
 - Les organismes sociaux,
 - Le portage salarial

Conclusion : Tableau de synthèse

Contact :



Eric HAINAUT

Expert-Comptable
Spécialiste des
Industries Culturelles
& Créatives

01 53 19 00 00

e.hainaut@emargence.fr

comcom.fr



Conditions financières :

Les interventions dans les établissements scolaires font l'objet d'une facturation à minima de 70 € HT /heure soit 84 € ttc.